

Congé d'invalidité temporaire (CITIS), période de préparation au reclassement (PPR), temps partiel thérapeutique (TPT)

Les nouveaux outils de gestion de la protection sociale

OBJECTIFS

- ▶ Maîtriser le cadre juridique du CITIS, du TPT et de la PPR dans la FPH
- ▶ Mettre en place les procédures
- ▶ Sécuriser le risque juridique

PROGRAMME

- ▶ Le point sur les nouveaux textes
- ▶ Le cadre juridique du CITIS
 - Les textes applicables
 - La définition du CITIS
 - La procédure de gestion de l'imputabilité (déclaration et instruction)
- ▶ Les suites du CITIS
 - Les contrôles à effectuer pendant le CITIS
 - La prise en charge de la rechute
 - La gestion de l'inaptitude suite à un CITIS
- ▶ Le cadre juridique de la PPR
 - La définition de la PPR
 - L'objectif et les conditions de recours à la PPR
 - La mise en œuvre de la PPR
- ▶ Les suites de la PPR
 - Le reclassement de l'agent
 - L'échec de la PPR
- ▶ Le temps partiel thérapeutique (TPT) : ce qui change à partir de 2021

MÉTHODES MOBILISÉES

- ▶ Quiz de connaissances - Apports théoriques - Etudes de cas et partage de documents

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

- ▶ Recueil des attentes des participants - Quiz de connaissances - Bilan des acquis à l'issue de chaque journée, réveil matin : les acquis de la veille - Tour de table, 3 mots clés, quiz de progression, questionnaire d'évaluation à chaud

Réf : 2023



Durée 7h

Paris 23 nov. 2021
Paris 10 juin 2022
Paris 23 sept. 2022

Tarif adhérents 495 €
Tarif non-adhérents 545 €
Déjeuner inclus

Prérequis

Maîtriser les notions essentielles de la protection sociale dans la FPH

Accessibilité

Formation accessible aux publics en situation de handicap (PMR)

Public concerné

- Directeurs
 - Directeurs des ressources humaines
- Responsables et gestionnaires des ressources humaines

Intervenant(s)

- **Mélanie Dupé**, juriste, consultante au Centre de droit JuriSanté du CNEH
- **Céline Berthier**, juriste, consultante au Centre de droit JuriSanté du CNEH